

Synthèse des échanges

L'articulation entre Atlas de la biodiversité communale (ABC) et documents d'urbanisme

Jeudi 5 octobre 2023

Un webinaire proposé par l'Office français de la biodiversité et la Fédération des parcs naturels régionaux de France

1. Questions-réponses

ABC et documents d'urbanisme : éléments généraux

Est-il pertinent de lancer un Atlas de la biodiversité communale (ABC) à l'échelle intercommunale en parallèle du démarrage de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ?

Oui cela reste pertinent, à condition de faire se dialoguer les deux démarches et les adapter mutuellement. Dans ce cas, l'ABC pourra être priorisé sur les secteurs à enjeux dans le cadre de la révision du PLUi. L'essentiel est de **décloisonner les démarches ABC et PLUi**.

La commune de **Porspoder** témoigne pendant le webinaire de l'importance d'une articulation des calendriers entre réalisation de l'ABC et élaboration du PLUi: la communauté de communes du Pays d'Iroise, dont Porspoder est membre, a lancé un ABC en 2022 et mis sur pied une « mission flash » Trame verte et bleue (TVB) au sein de l'équipe ABC afin d'identifier les réservoirs et corridors écologiques en 6 mois et permettre leur intégration dans le calendrier du PLUi en cours d'élaboration.

Quels sont les éléments de l'ABC à communiquer prioritairement en conseil municipal ?

Il faut prévoir des étapes au fur et à mesure de l'ABC pour informer le conseil municipal. A minima, ce sont les **cartographies à enjeux** qui hiérarchisent les zones à enjeux de biodiversité, notamment sur les continuités écologiques, qui sont des éléments fondamentaux à transmettre aux élus en charge de la planification. De manière générale, il faut viser une acculturation des élus à l'effondrement de la biodiversité, qu'elle soit patrimoniale ou ordinaire.

Quelle est l'échelle idéale des cartographies d'enjeux dans un ABC ?

Le guide méthodologique des ABC prévoit que la cartographie des habitats et la cartographie de synthèse des enjeux sont a minima au 1/10 000^e (on n'est donc pas en effet « à la parcelle »). Mais on peut vouloir aller à la parcelle sur les secteurs identifiés à enjeux et/ou qui sont susceptibles de vouloir être urbanisés/aménagés.

Y a-t-il des exemples d'intégration d'un atlas de la biodiversité dans un SCoT ?

Le **Syndicat des Territoires de l'Est Cantal** (88 communes) explique avoir traduit son ABC dans le SCoT Est Cantal, avec un apport pour la définition de la TVB et plusieurs prescriptions dans

le document d'orientation et d'objectifs (DOO). Plus d'informations sur : <https://www.sytec15.fr/scot-approuve-comite-syndical-du-12-juillet-2021/>.

Comment les trames noires sont-elles intégrées dans ces liens entre ABC et docs d'urbanisme ?

Un guide récent de l'OFB et du Centre de ressources Trame verte et bleue traite des questions de trame noire (pp. 86-92) : <https://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/trame-noire-methodes-elaboration-outils-pour-sa-mise>

La trame noire identifiée dans le cadre d'un ABC (par ex. par le biais d'inventaires de chiroptères) peut faire l'objet d'une OAP thématique trame noire.

Etat initial de l'environnement (EIE)

Comment l'ABC s'articule-t-il avec l'évaluation initiale de l'environnement ?

L'ABC permet effectivement d'alimenter entre autres le diagnostic du territoire à travers l'EIE. Il peut aussi alimenter le rapport de justification de l'EE mettant en avant le principe d'**évitement des incidences** par la prise en compte des enjeux en amont.

Ce travail d'identification des enjeux n'est-il pas à réaliser par les prestataires et communes dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLU(i) ? Hors ABC ?

Cela dépend du budget accordé pour le volet environnemental (et notamment le nombre de jours de terrain par des écologues).

Un bureau d'études assistant au webinaire précise que dans le cadre d'un PLU(i), il est généralement consacré une seule journée pendant le diagnostic et une seule journée pour la phase évaluation (déplacement compris). Les ABC sont donc **une source de données locales rares mais extrêmement utiles** pour notre travail d'analyse et d'évaluation. L'aspect financier est un vrai frein à une bonne analyse (qui prend du temps), et le programme des ABC permet notamment de contourner ce frein-là.

Il est important de bien réfléchir à cette intégration des résultats de l'ABC dans l'EIE : plus le diagnostic et les éléments issus de l'ABC dans l'EIE du PLU(i) seront précis, plus les éléments opposables seront faciles à traduire, compris et acceptés.

Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU(i)

Une OAP thématique « Continuités écologiques » est désormais obligatoire. Est-ce bien cela ? Pourriez-vous m'indiquer quel texte réglementaire l'indique svp ?

Avec la loi Climat et Résilience adopté en 2021, les OAP « continuités écologiques » – précédemment facultatives – sont désormais obligatoires dans les PLU(i), cf. article L151-6-2 du code de l'urbanisme.

Un cycle de webinaires à ce sujet est organisé par l'OFB en partenariat avec le CNFPT en novembre-décembre 2023 : <https://formation.ofb.fr/content/webinaires-les-orientations-d%E2%80%99am%C3%A9nagement-et-de-programmation-oap-relatives-%C3%A0-la-mise-en->

Comment faire appliquer et faire connaître au grand public les OAP ?

Cela se joue surtout au moment de l'instruction des autorisations droit des sols.

Où trouver des exemples d'OAP TVB ou Haies ?

Des exemples sont disponibles sur le site du centre de ressources TVB : <https://www.trameverteetbleue.fr/retours-experiences>.

L'OAP thématique Trame verte et bleue de la communauté de communes de La Grandvallière, présentée lors du webinaire, est consultable ici : https://www.lagrandvalliere.fr/images/PLUI/OAP/5.1.%20PLUiLG_OAP%20intercommunales.pdf.

L'ABC n'a-t-il vocation à traduire règlementairement les zones identifiées à enjeux que dans les OAP ?

Non ! Le **zonage** peut définir par des indices des zones de continuités écologiques que l'ABC aura pu identifier, le classement en N ou A permet de préserver les secteurs identifiés comme à enjeux de biodiversité.

Par ailleurs, de nombreux outils du PLU(i) sont mobilisables pour intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme. Se référer aux multiples guides disponibles sur cette question, consultables notamment sur le site du Centre de ressources Trame verte et bleue : www.trameverteetbleue.fr. Le MOOC « Trame verte et bleue » permet également d'expliciter ce point (notamment séquence 2 sujet 4) : <https://www.trameverteetbleue.fr/videos-mooc-trame-verte-bleue>

Espèces protégées, ABC et PLU(i)

Quelle prise en compte des espèces protégées dans un PLU(i) ?

Les espèces protégées sont définies par arrêtés nationaux ou régionaux : la loi impose pour les espèces protégées d'appliquer la séquence éviter, réduire, compenser (ERC) et ceci s'applique aussi aux PLUi. Un ABC, en identifiant les espèces protégées présentes sur le territoire (plus qu'une étude d'un bureau d'étude qui ne ferait qu'un ou deux jours de terrain...), permet d'avoir un porter à connaissance (notamment s'il est transmis aux DDTM et DREAL : qui pourront du coup être plus attentifs à ce PLUi s'ils ont été alertés par les résultats de l'ABC) et de s'assurer qu'une démarche ERC sera bien prise en compte. Donc au niveau d'un PLU(i), éviter d'urbaniser les secteurs à enjeux espèces protégées.

ABC et autres démarches de planification : PCAET, PAT...

Quelle intégration dans les Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ?

Pour les PCAET, l'intégration va se faire pour des questionnements précis. Par exemple, lorsque l'on identifie les potentialités de développement de la production en énergies renouvelables, où la prise en compte des zones à sensibilité environnementale est très importante pour l'évaluation du potentiel.

Quels outils pour développer un bon équilibre entre préservation de la biodiversité et reconquête des terres agricoles (dans le cadre d'un PAT par exemple) pour renforcer la résilience alimentaire des territoires ?

La reconquête agricole par l'agriculture biologique, l'agroécologie ou une agriculture à faible niveau d'intrants et en conservant des infrastructures agroécologiques (par ex. haies, talus, bandes enherbées, murets de pierre sèches, mares...) peut ne pas être en contradiction avec la préservation de la biodiversité identifiée par l'ABC par exemple.

En ce qui concerne l'équilibre agricole / biodiversité, il y a les ZAP Zones Agricoles Protégées = servitudes d'utilité publique figurant aux annexes du PLUI.

2. Ressources complémentaires

Centre de ressources Trame verte et bleue <https://www.trameverteetbleue.fr/>

Série de webinaires « L'intégration de la biodiversité dans les documents de planification et de l'aménagement du territoire » (OFB/CNFPT) :
<https://view.genial.ly/62e911b8ce3d3f0011282cdb>

Guide méthodologique « Atlas de la biodiversité communale » (OFB) :
<https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/0035029488a65c81f59b3>

Guide technique « PLUi et biodiversité : concilier nature et aménagement » (ARBE PACA) :
<https://www.arbe-regionsud.org/Block/download/?id=153185>

Recueil de fiches actions « Végétal et espaces de nature dans la planification urbaine » (Plante & Cité) :
https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/674/vegetal_et_espaces_de_nature_dans_la_planification_urbaine_recueil_de_fiches_actions/n:25

Guide méthodologique « La nature source de biodiversité au sein des territoires. De l'outil à la stratégie. » (Cerema) : <https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/592529/la-nature-source-de-biodiversite-au-sein-des-territoires-de-l-outil-a-la-strategie-guide-methodologi>

3. Acronymes

ABC Atlas de la biodiversité communale

DOO Document d'orientation et d'objectifs

EIE Etat initial de l'environnement

ERC Eviter, réduire, compenser

OAP Orientation d'aménagement et de programmation

PAT Projet alimentaire territorial

PCAET Plan climat-air-énergie territorial

PLU(i) Plan local d'urbanisme (intercommunal)

SCoT Schéma de cohérence territoriale

TVB Trame verte et bleue

ZAP Zone agricole protégée